



Un rapport du Cnis prône un meilleur accès aux informations sur le secteur bancaire et financier

Le Groupe de travail sur « l'accessibilité aux données relatives au secteur bancaire et financier » a présenté le 2 juillet au bureau du Cnis son rapport. Gunther Capelle-Blancard, qui a présidé ce groupe de travail, formule treize recommandations pour promouvoir l'accès à ces données.

Bien que nombreuses et d'une grande variété, les données sur le secteur bancaire et financier sont très difficiles d'accès pour un grand nombre d'utilisateurs. **Permettre l'accès le plus large possible aux données doit devenir une mission de service public.** Cela suppose qu'on passe d'une culture du secret à une culture de l'ouverture, dont la mise en œuvre peut être difficile.

La première partie du [rapport](#) présente la problématique d'ensemble et décrit les solutions envisageables, en s'inspirant notamment de ce qui se fait dans d'autres domaines ou dans d'autres pays. La seconde est organisée autour des compléments apportés par les producteurs de bases de données et les utilisateurs de celles-ci.

Treize recommandations sont formulées avec le souci d'un équilibre entre la diffusion des données et la protection du secret statistique et la volonté de n'augmenter ni la charge des déclarations pour les répondants, ni les coûts de collecte.

Huit recommandations sont consacrées à l'ouverture aux données non confidentielles et couvrent un large champ allant des états financiers publiés par les banques aux données sur les transactions financières collectées par l'Autorité des marchés financiers, en passant par les réponses anonymes à certaines enquêtes.

Le groupe de travail recommande par ailleurs la mise en place d'un inventaire des bases de données sur le secteur bancaire et financier, et apporte son soutien à l'initiative « LEI, *Legal Entity Identifier* » d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers.

Les trois dernières recommandations concernent les procédures d'accès aux données confidentielles, dans le but de faciliter les recherches et les études. L'ouverture à des partenaires extérieurs du comité chargé du suivi des demandes d'accès est notamment préconisée.

Retrouvez le [rapport](#) sur le site du Cnis

Contact presse : Dominique Allain (01 41 17 66 32, secretariat-general@cnis.fr)